

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0215

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une propriété située 92, avenue Charles de Gaulle et appartenant aux consorts Robbe**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la restructuration du centre de Tassin la Demi Lune, comprenant l'îlot formé par les avenues de la République, Charles de Gaulle et Général Leclerc, la Communauté urbaine a déjà acquis quatre propriétés et trois appartements.

En vue de la poursuite de la maîtrise foncière du secteur, la Communauté urbaine procède à l'acquisition d'une propriété située avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune et appartenant aux consorts Robbe.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 307 mètres carrés, sur laquelle sont édifiés deux bâtiments, l'un élevé de trois étages sur rez-de-chaussée, loué à usages d'habitation et commercial, l'autre comprenant deux garages également loués.

Aux termes du compromis qui a été établi, les consorts Robbe céderaient la propriété en cause au prix total de 2 400 000 F (365 877,64 €) admis par les services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une demande de permis de démolir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition ainsi que les frais d'actes notariés, évalués à 30 000 F (4573,47 €), seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 363.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,